

COMMUNE DE MOUDON

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION ET FINANCES AU CONSEIL COMMUNAL

Objet: Préavis31/18 - Comptes et gestion 2017

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

Selon les dispositions de l'article 100 du règlement du Conseil Communal, la Commission de gestion et des finances (COGEFIN) vous adresse le rapport écrit sur les comptes et la gestion de l'année 2017.

Depuis le début de l'année, la COGEFIN a siégé dix fois en séance plénière pour statuer sur des préavis, examiner les comptes et la gestion 2017, entendre la Municipalité sur sa gestion (3 séances) et établir son rapport.

De plus, lors de plusieurs séances internes de deux sous-commissions, elle a étudié plus spécifiquement deux thèmes :

- Office du tourisme
- Frais d'études, de justice, honoraires

La commission présente d'abord le rapport sur les comptes et ensuite sur la gestion.

COMPTES 2017

Les comptes ont été remis au 30 avril, dans une version certes provisoire, mais déjà fort avancée. La COGEFIN a préparé une liste de questions qu'elle a fait parvenir par courriel à chaque directeur de dicastère, qui y a répondu avec l'aide du boursier communal, que nous remercions ici pour son excellent travail. Cette façon de faire avait déjà été expérimentée l'an passé.

Le Municipal des finances ainsi que le boursier ont proposé une séance de présentation des comptes qui a été très appréciée.

Si nous relevons la pertinence des nombreux commentaires, les demandes se sont surtout portées sur la consultation d'extraits de comptes, notamment concernant les factures acquittées. Une délégation de la COGEFIN, le mardi 5 juin, a consulté les classeurs des factures relatifs à certaines rubriques et a émis les remarques suivantes :

 L'examen des écritures liées aux factures acquittées n'est pas chose aisée, d'un premier abord.

En effet, les prestations facturées par les services communaux apparaissent dans les comptes comme produits. Si la prestation est « offerte » au bénéficiaire sous forme de facture acquittée, le montant concerné figure comme charge aux comptes du dicastère ou des dicastères qui offrent la prestation.

Cette manière de procéder (sorte de comptabilité analytique) permet de bien différencier les prestations fournies par les différents services et les aides apportées par la commune aux structures sociales, religieuses, sportives, festives, culturelles et autres.

 Dans les cas de soutien aux projets culturels, il est difficile de savoir s'il s'agit de professionnels ou de bénévoles. Les uns méritent amplement d'être soutenus par la commune, les autres font peut-être partie de structures commerciales dont le but est de faire du profit.

La COGEFIN suggère que le municipal et/ou le dicastère décidant d'acquitter une facture figure nommément sur le document classé.

Dans les tableaux ci-dessous, les questions comportant le terme « détail », sans réponse municipales, signifient que la COGEFIN a consulté les extraits détaillés des rubriques comptables et n'a aucune remarque particulière à formuler.

ADMINISTRATION GENERALE

Charges : 3'215'035.22 Budget : 2'975'833.00 Produits : 361'695'85 Budget : 325'400.00

Compte + intitulé	Question	Réponse municipale	
101'4356'00 Produits des représentations	Y a-t-il des règles de reversement des jetons de présence, etc. ? Non, cette question n'a jamais été abordée po l'instant par la municipalité législature 2016-20 Elle le sera dans un préavis en fin de législatur pour la suivante.		
110'3170'00 Frais de représentation et manifestations	Les évènements prévus en 2016 (1/3 du budget dépensé) ont-ils tous été réalisés ? A-t-on une idée du montant à budgeter sans événements extraordinaires ?	(1/3 Une partie des coûts (env. CHF 8'000) a été té reprise par le compte no 110.3170.00 dont le	
110'3653'99 dons et aides par factures acquittées	Détail. Pourquoi un dépassement de budget si important ?	Le budget est établi sur l'historique des années précédentes. Il est impossible de déterminer avec précision toutes les sollicitations qui seront faites à chaque dicastère. A noter que ces coûts se	

		retrouvent intégralement en produits dans les services ayant effectué les prestations.	
110'3659'00 Dons aides et subventions casuels	Détail		
150'3809'00 attributions à réserves et provisions	Pourquoi cette réserve si importante ?	? Cette attribution pour infrastructures culturelles a été faite en prévision des coûts importants que la commune devra consentir pour la conservation de son offre culturelle, notamment de ces musées.	
170'3653'99 Dons et aide factures acquittées	Détail		
170'3659'00 dons, aides et subventions casuels	Détail		
171'3145'03 entretien terrain football	Cette mesure d'entretien est-elle en relation avec le prêt accordé l'an passé pour renouveler l'éclairage ?	Non, sans relation. Comme indiqué dans le budget, il s'agit de la rénovation du terrain du FC qui doit normalement être réalisée tous les 4 ans.	

Remarque:

110'3653'99 dons et aides par factures acquittées – La COGEFIN s'interroge sur la pertinence de certains « cadeaux » en matière de location de salles à une entreprise privée ainsi qu'à l'Armée suisse.

FINANCES

Charges: 4'041'895.29 Budget: 4'591'924.00 Produits: 18'682'995.56 Budget: 17'260'196.00

DOMAINES ET BATIMENTS

Charges : 4'945'611.11 Budget : 3'609'837.00 Produits : 3'308'175'07 Budget : 3'116'297.60

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipale
350'4271'99	Détail	
factures acquittées		
353'4271'99	Détail	
factures acquittées		
356.3123.00 Forfait électricité	De quoi s'agit-il ?	Swisscom paie une indemnité de location et une indemnité pour l'électricité de l'antenne installée au stand de tir de tir du Vallon de Sottens. Comme l'électricité est payée par la société les Amis du Tir, nous leur ristournons l'indemnité « électricité »
		encaissée de Swisscom.
363'4271'99	Détail	
factures acquittées		

Remarque

353'4271'99 - factures acquittées : on peut se demander si offrir la location de la salle de la Douane et les services y relatifs à un chanteur très connu est pertinent.

TRAVAUX

Charges: 5'235'482.28 Budget: 4'557'079.90 Produits: 2'750'600.90 Budget: 2'417'609.90

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipale	
430 3804'00 fonds de réserve pour places de places de parc et 430'4309'00 contribution places de parc	Explications du mécanisme	Lors de construction, transformation ou autre, il est facturé une taxe de remplacement pour toutes les places de parc qui n'ont pas pu être réalisées selon le règlement. Ces contributions de remplacement sont reversées intégralement au fonds de réserve des places de parc qui sert à l'entretien et à la réalisation des places de parcs publiques.	
450'4352'00 Taxe forfaitaire déchets urbains entreprises	A quoi est due l'augmentation des bénéfices ? Combien d'entreprises cela représente-t-il ?	Il ne s'agit pas de bénéfice, mais de produit de la taxe. Cette année, nous avons établi une méthodologie de recensement des entreprises qui a permis d'établir une liste des entreprises plus complète, sans toutefois être exhaustive. 378 entreprises facturées. Certaines facturations de la taxe font encore l'objet de recours actuellement.	
450'4354'00 vente de papier	Produit doublé par rapport à l'année précédente, que s'est-il passé ?	Au 1er mai 2017, le prix de reprise est passé de CHF 50/tonne à CHF 60/tonne. La décision de la Chine prise dans le dernier trimestre 2017 de bloquer l'arrivée de cartons + papiers n'a pas encore été répercutée par notre repreneur à la baisse.	
470.4516.00 Subvention entretien ruisseau	Pourquoi cette somme de 211'000 ne figure pas au budget ? (Riau Gresin)		

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Charges: 2'985'980.10 Budget: 2'998'150.00 Produits: 89'204.35 Budget: 76'500.00

POLICE

Charges: 1'382'224.35 Budget: 1'448'658.00 Produits: 404'985.91 Budget: 332'300.00

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipale
640.3524.00 services funèbres	Le montant correspond-il aux inhumations de personnes indigentes prises en charge par la commune ?	Il s'agit de frais de constat de décès et la participation communale au frais de convois funèbres de toute personne et également de la prise en charge des frais d'enterrement des personnes indigentes.

SERVICE SOCIAL

Charges: 3'625'802.24 Budget: 3'466'558.00 Produits: 65'048.35 Budget: 900.00

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipale	
710'3653'99 Dons et aides par factures acquittées	Détail		
710'3654'03 Fondation Cherpillod	Etant donné que l'activité de la Fondation se fait sur mandats de prestations, que paie-t-on exactement ?	En plus de notre participation, la commune paie le loyer des locaux occupés par la fondation Cherpillod. Pour le reste, voir la facture jointe en annexe	
710.3654.05 subside hébergement d'urgence	Comment est-il calculé ?	Le subside n'est pas calculé. La commune prend en charge le coût des hébergements (hôtel ou autre) lorsque c'est nécessaire si les locaux des anciennes casernes ne sont pas disponibles.	

SERVICES INDUSTRIELS

Charges: 4'188'583.76 Budget: 3'688'841.10 Produits: 4'292'686.07 Budget: 3'923'041.10

Remarques et conclusions

La COGEFIN a pris connaissance du rapport de révision sur les comptes annuels 2017, daté du 18 mai 2018, établi par la fiduciaire Intermandat SA à Lausanne. Les comptes d'exploitation et du bilan établis par Intermandat SA sont identiques à ceux présentés dans le préavis municipal. La conclusion d'audit de la fiduciaire est que "les comptes communaux pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 sont conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979".

	Comptes 2016	Budget 2017	Comptes 2017
Charges	29'473'522.88	27'336'881.00	29'620'614.95
Produits	29'815'488.87	27'452'243.60	29'955'391.96
Résultat	341'965.9 9	115'362.60	334'777.01

Par rapport à 2017, nous constatons que les charges sont toujours contenues, même si d'un montant supérieur de quelque 20'000.- à celui budgeté. Si les produits sont en hausse, il faut relever qu'il s'agit de bons résultats conjoncturels, qui seront reversés par moitié pour la facture sociale.

A l'unanimité de ses membres, la commission vous propose, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, d'approuver la conclusion suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis de la Municipalité N° 31/18
- ouï le rapport de la commission de gestion et finances chargée d'étudier cet objet
- attendu que ce préavis a été porté à l'ordre du jour de la présente séance,

adopte les comptes communaux 2017 tels que présentés, avec un excédent de recettes de CHF 334'777.01

Moudon, le 8 juin 2017

La Présidente de la COGEFIN Sylvie Freymond

GESTION 2017

De janvier à avril 2018, la COGEFIN s'est constituée en deux sous-commissions pour étudier des thèmes liés à la gestion communale. Les rapports y relatifs figurent ci-dessous.

Le rapport de gestion de la Municipalité nous est parvenu dans sa forme quasi-définitive dans le délai fixé par l'art 95 RCC. La COGEFIN remercie l'exécutif et le secrétaire municipal pour la rédaction claire et bien commentée de ce document.

Après en avoir pris connaissance, la COGEFIN a rencontré les membres de l'exécutif pour les entendre sur la gestion de leur dicastère. Lors de trois séances, les municipaux se sont aimablement prêtés à l'exercice et ont fait part de leurs réponses. Les plus significatives sont relatées ci-après.

En préambule, la COGEFIN s'est inquiétée à la lecture de ce rapport des différences des attributions des dicastères qui semblaient inégales au niveau de la répartition de la charge de travail. Elle en a donc fait part aux Municipaux, leur demandant de s'exprimer à ce sujet. Il a été relevé que l'attribution des tâches est de compétence municipale, qu'elle a été établie en fonction des expériences professionnelles ou personnelles et intérêts de chacun. Des mesures sont en cours pour alléger les charges de certains (engagement de personnel). L'entraide entre collègues existe, la transversalité est favorisée.

La COGEFIN se ferait-elle donc des soucis inutiles ?

QUESTIONS POSEES AUX MUNICIPAUX

Madame C. Pico, Syndique

Qu'en est-il de la sécurité routière autour des établissements scolaires, en particulier pour les bus ?

Le futur réaménagement du centre impliquera que les bus auront plus de place pour circuler et que globalement, il y aura moins de trafic possible. D'ici-là, les ASP essaient d'être présents à chaque entrée / sortie des classes, cela n'est pas toujours possible. En 2017, il y avait 3 ASP en poste au lieu de 4, il y a eu beaucoup de manifestations, donc des heures supplémentaires pour eux.

On constate également que les parents sont parfois « peu raisonnables ». Trois plaintes ont été déposées par des ASP contre des parents les ayant insultés.

Peut-on faire un bilan de l'activité des entreprises à Moudon, y a-t-il une statistique (avec le nombre d'emplois offerts) ?

En ce qui concerne les emplois, il faut se référer à la statistique vaudoise. Si Moudon a perdu quelques 400 emplois (y compris aux Fonderies), les projets annoncés (Lidl, centres médicaux) sont positifs pour la croissance. La Municipalité a décidé d'augmenter ses activités de promotion économique, par des évènements annuels, notamment des participations au Comptoir broyard. La synergie avec Payerne peut être qualifiée de bonne.

Peut-on avoir plus de renseignements sur l'étude sur le P+R?

Elle s'inscrit dans une réflexion globale sur le stationnement. Le P+R fait partie de l'étude de l'aménagement de la gare, mais elle est menée par la DGMR, son équivalent fribourgeois ainsi que la COREB. Cette étude doit se faire sur tout le district et ne coûte rien à Moudon.

Aujourd'hui le parking des CFF n'est pas utilisé parce qu'il est payant. Globalement, les personnes qui stationnent leur véhicule à Moudon y travaillent également.

N'y a-t-il pas un problème avec les amendes pour défaut de renouvellement du macaron ?

Pour les habitants du Bourg, effectivement le macaron est gratuit, mais il faut le faire renouveler chaque année. Le règlement en vigueur pourrait effectivement être changé.

Monsieur O. Barraud, Ressources humaines et finances

Point de situation approfondi sur les RH

Commission du personnel (CP)

Le règlement de fonctionnement a été adopté. La législation prévoit que l'élection initiale de la commission doit être organisée par l'employeur et la commission du personnel constituante. Ce qui va être le cas puisqu'il n'y avait plus d'activité de commission de personnel depuis quelques années. Sur la base du règlement de la CP d'une commune proche, le Municipal et le Boursier initiateurs du projet ont demandé des volontaires (si possible 2 employés issus des services administratifs et 3 des services extérieurs) pour élaborer un règlement puis organiser les élections. Le fait qu'un chef de service préside la CP a engendré un peu de scepticisme au départ du projet. Au début 2018 la commission constituante a été dissoute et la CP vole de ses propres ailes. Elle sera consultée deux fois par an par la Syndique et le Municipal responsable RH.

Suite de l'audit RH

L'audit a mis en évidence un fonctionnement « en cylindre » ainsi qu'une absence de synergie entre les services. L'organisation de l'administration communale à l'Hôtel de Ville ne facilite pas l'esprit de groupe, chaque bureau travaille en vase clos. Des changements sont déjà intervenus (par exemple le regroupement du service de voirie et des forêts), d'autre sont à venir. On profite des « fluctuations naturelles » pour introduire des changements. La culture d'entreprise s'améliore. Il est à relever qu'en cas d'évènements exceptionnels, la mobilisation de tous est excellente.

En 2017, la Commune a adhéré au Groupe Impact, entité indépendante, rattachée administrativement à la Chancellerie d'Etat et fonctionnellement à la présidence du Conseil d'Etat. Ce groupe est chargé de la gestion des conflits et du traitement des situations de harcèlement psychologique (mobbing) et sexuel au travail. Il répond à l'obligation légale faite à tout employeur de protéger la santé et la personnalité des travailleurs.

La rédaction du nouveau règlement du personnel a débuté en 2017. Il devrait en principe entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2019.

Monsieur O. Duvoisin, culture, sport et tourisme.

Point de situation sur les associations & clubs sportifs

Il n'existe pas de politique communale spécifique pour accorder des subventions. Les deux clubs comptant le plus de membres sont la gymnastique et le football. Ce dernier touche un subside annuel de CHF 18'000.- et bénéficie des services communaux pour l'entretien du terrain. La société de gym quant à elle ne touche pas de subside mais bénéficie, en raison d'actions historiques (cession du terrain de la poste), de la gratuité pour l'utilisation des salles de gymnastique pendant 99 ans.

Le tennis et le ski club bénéficient d'un subside. L'activité du fitness urbain est subventionnée par le compte des casuels. L'Unihockey et le handball ne demandent rien.

Relevons que ces sociétés reçoivent aussi des aides via les factures acquittées (salles pour soirées ou AG notamment).

Madame M. Pidoux, services industriels, voirie, forêts, infrastructures routières et souterraines

Point de situation sur la baisse de la consommation du gaz

Nous ne savons pas pourquoi les résiliations augmentent, ni au profit de quel système (pellets ? mazout ?). La Commune ne fait pas de promotion du gaz. Il n'existe pas encore de plan directeur du gaz, c'est un projet en cours.

Par contre, le gaz n'est pas la seule énergie vendue par la Commune, qui fait de la promotion pour le bois déchiqueté.

Qui paie les coupes des frênes malades ? Y a-t-il des subventions ?

Canton et commune payent respectivement pour les arbres menaçant de tomber sur les routes qu'ils doivent entretenir. Les coupes ont été effectuées principalement au bord des routes cantonales. Sous le Bourg, les frais ont été partagés entre la Commune et des privés.

MM. Felix Sturner, enfance, jeunesse et infrastructures scolaires et Jean-Philippe Steck, aménagement du territoire, bâtiments et domaines communaux

Compte tenu des nombreuses synergies entre ces deux dicastères, la COGEFIN a choisi d'auditionner en même temps leurs responsables, qui relèvent qu'au niveau pratique, après avoir écouté les gens du terrain, des changements ont été effectués. En particulier, la cogestion de la fonction « conciergerie » a permis de créer de nouvelles synergies. Les tâches à effectuer sont moins « cloisonnées ».

Des changements ont été également entrepris concernant l'entretien de l'espace extérieur des écoles. Certaines tâches étaient effectuées par les concierges, mais ils ne sont pas formés et outillés par exemple pour la taille. Les employés de la voirie et des forêts prêtaient main forte. Aujourd'hui les tâches ont été clairement attribuées.

Quelle est la politique de remplacement des fenêtres de l'ancienne Ochette ?

Il a été décidé de remplacer les fenêtres à un rythme de 5 par an environ. En 2016 et 2017, nous nous sommes interrogés sur cette façon de faire, tout en continuant à ce rythme toutefois. En effet, les fenêtres remplacées sont des doubles vitrages peu efficients et se détériorent, mais le budget serait plombé si nous décidions de remplacer le solde en bloc. Peut-être dans quelques années...

Point de situation sur l'informatique

Problèmes de réseau

Nous nous sommes retrouvés à court d'espace disque, et avons migré début 2018 sur un serveur dédié dont il est possible d'augmenter la capacité. Le prix de la location est toutefois plus élevé.

Nous avons souscrit à une ligne Swisscom en complément de celle propriété de l'Etat de Vaud, qui est dédiée exclusivement au trafic téléphonique.

Site internet

La réalisation a pris plus de temps que prévu (ce projet n'étant pas prioritaire), la rédaction a dû être reprise et est désormais assurée par le Greffe municipal.

Etat de la GED

Il est prévu de mettre en production la numérisation des débiteurs créanciers, la bourse et les factures, le greffe et son plan de classement d'archives.

Monsieur L. Contomanolis, cohésion sociale et mobilité

Comment l'horaire cadencé à la demi-heure a-t-il été négocié ?

Il n'est pas vraiment possible de négocier. Les horaires sont imposés par les CFF. Ils ont changé dans tous le canton. Tout le monde a cru aux avantages du passage des trains toutes les demiheures et c'est aujourd'hui la déception.

Une nouvelle négociation est en cours pour 2019. Le canton de Vaud doit y répondre en s'accordant avec celui de Fribourg. Il serait bien de régler le temps problématique de changement

A 08h00, le temps à disposition pour le changement à Palézieux qui posait problème a été prolongé de 5 minutes.

RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION : « OFFICE DU TOURISME »

La sous-commission composée de Mmes Céline Ombelli, Sophie Demierre et MM. Jakup Isufi et Fernando Perreira ont rencontré M. M. Olivier Duvoisin, Municipal et Mme Nadia Atienza, Directrice de l'Office du tourisme (OT) le 24 avril 2018.

M. Duvoisin a rappelé à la sous-commission qu'un certain nombre des questions soulevées ont déjà, par le passé, été posées. Et qu'il existe également une commission tourisme. Enfin, que Mme Atienza est en fonction depuis 15 mois.

Les questions suivantes ont été posées.

1. Racontez-nous l'historique de l'OT, pourquoi la ville a-t-elle décidé d'intégrer un Office du tourisme directement lié à la commune ?

L'Office du tourisme a été créé sur décision de la Municipalité et sur l'initiative de la société de développement ; cela fait désormais plus de 20 ans qu'elle existe. Les premiers locaux étaient à la Rue Grenade.

2. Existe-t-il des statuts de Moudon/Région?

Non, étant donné que ce n'est pas une association mais un organisme communal. Mme Nadia Atienza a néanmoins commencé, dès le début de sa prise d'emploi, d'établir un plan et des objectifs.

3. Est-ce que l'Office du tourisme reçoit des fonds de la COREB?

Non aucun fond n'est versé directement par la COREB mais il y a une commission tourisme à laquelle la COREB fournit des fonds financiers pour un projet. Cependant, ce doit être un projet en duo avec un autre Office du tourisme.

4. Est-ce que l'OT fait partie d'une commission touristique dans le district ? Comme l'ATB ?

Nous faisons partie de la COREB. En son temps, il existait l'ATB dont on faisait également partie, celle-ci a disparu et c'est désormais l'Office du tourisme qui est à la COREB.

L'Office du tourisme est né d'une volonté politique, elle permet de nous mettre en visibilité dans différentes manifestations.

La Municipalité avait comme objectif dans cette législature d'augmenter les visites de Moudon et de ce fait le nombre de nuitées ; de consolider l'offre qui existait déjà et de la rendre plus dynamique.

Un point souligné était d'aller plus dans la régionalisation, mais cela doit se faire étape par étape.

Moudon Région Tourisme.. oui cette dénomination de l'OT est une volonté car on doit mettre en avant notre Ville mais également les régions comme Payerne, Lausanne et Echallens.

Il y a une vraie volonté politique de demander des subventions à ces autres régions et/ou communes mais cela doit se faire à nouveau par étape.

Pour le moment nous ne sommes qu'au début, soit à la création de produits et d'une vitrine des offres qu'il y a dans la région.

Pour le zoo de Servion, c'est une seconde question, soit quand on fait de la publicité pour eux que font-ils en retour ?

La mission de l'Office du tourisme a pour but de faire la promotion de la région... donc la promotion du zoo a uniquement des retombées d'échange de prospectus à l'entrée de celui-ci. M. Olivier Duvoisin explique que simplement l'OT n'est pas une entreprise donc on ne peut exiger en retour que la visibilité que le zoo veut bien nous offrir.

5. Le Montant de CHF 5000.- semble représenter aussi les taxes de séjours, c'est-à-dire est-ce que ce montant représente 5000 touristes qui dorment à Moudon (hôtel-camping) ?

La taxe est perçue par les ASP et en effet elle correspond aux nuitées. M. Olivier Duvoisin souligne que c'est une volonté politique de l'avoir mise au compte du tourisme.

6. Le montant de CHF 173'000.- de salaires = combien d'ETP en % ? Est-ce que les apprentis et les MPC sont compris dans cette enveloppe ou font-ils partie des charges salariales de l'AG ? (Administration générale)

Le montant correspond à tous les membres de l'Office du tourisme y compris la directrice à 70 % et Monsieur Hartmann a 80% dont 10% sont refacturés à FestiMusiques.

7. Un nouveau guide touristique doit paraître, semblerait-il, par qui est-il financé, quelle promotion va-t-il assurer ?

Mme Nadia Atienza nous informe que simplement le guide va être renouvelé avec les changements qui s'imposent. C'est le produit qui permet de faire connaître la région et ses prestataires.

8. Dans le montant de CHF 16'000.- /an de loyer pour l'OT, quelle est la part de loyer de FestiMusiques et des Chemins des blés pour cette location ? Ne trouverait-on pas un local moins cher et mieux placé ?

C'est depuis 2013, que l'Office du tourisme est à l'adresse actuelle vers la Grenette.

L'emplacement a été choisi car à ce moment-là car il n'y avait pas tant de surfaces disponibles. Cet emplacement actuel permet d'être dans un axe de visibilité proche de la vieille ville entre autre. Et le loyer est encore abordable par rapport aux locaux de l'ancienne gare.

Il y a également des panneaux qui indiquent, depuis la gare, le chemin pour rejoindre l'OT.

9. Existe-t-il une étroite collaboration avec l'OT d'Echallens ? (Entendu parler de bus genre sightseeing d'un endroit à l'autre ? Projet ou projet avorté ? Si oui pourquoi ?

Le projet des bus a été mis en place entre les OT d'Echallens et de Romont entre 2013 et 2016.

Selon le retour des OT de ces régions, le produit n'est pas rentable comme il a été créé. Donc une pause a été souhaitée afin de retravailler le projet.

Une offre à la carte sera faite car certainement plus plausible.

10. Le site de Moudon/Région de l'Office du tourisme a fait le choix de mettre en avant par exemple, le tennis de Granges-Marnand ainsi que bien d'autres activités environnantes, pour quelles raisons ce choix a-t-il été fait ? Quelle est son sens... vu que le tennis de Moudon (association privée certes) n'est même mentionné! Ces activités régionales font elles un retour pécuniaire pour être visible sur le site ?

Le tennis ne fait pas partie de l'offre car il ne permet pas de pouvoir profiter tout de suite de la prestation. Par contre les sociétés sportives sont répertoriées sous le site moudon.ch

Toutefois, l'Office du tourisme fera de la pub et de la promotion pour toutes les sociétés sportives ou autres qui organisent des événements sur la commune et qui sont ouvertes au public.

11. Ferroflex, Model sont des entreprises moudonnoises mais pourquoi se glissent-elles sous l'onglet Culture et patrimoine ? Les mettre en avant pourquoi pas car vous nous direz qu'elles organisent des visites mais quand est-il comme retour sur investissement pour l'OT sur cette visibilité ? l'OT reçoit-il des avantages (soutien financier pour brochures par exemple) ?

Mme Nadia Atienza explique que l'OT doit mettre en avant l'élément différentiateur pour vendre la région... comme elle le fait pour sa Ville et ses paysages.

L'industrie fait partie de la Ville de Moudon, c'est d'ailleurs ce que l'on reproche également à Moudon... donc faisons de notre faiblesse une force !

Les sociétés qui sont mises en avant offrent la visite gratuite de leur site à des groupes qui le demandent et qui passent par l'OT pour les organiser. En contrepartie, une somme symbolique est donnée à l'Office du tourisme.

12. De même pour Evoca Echichens et les restaurants des autres districts ? Explications svp.

Evoca Echichens c'est les concerts de Blaise Héritier. La raison sociale est à Echichens, mais ce dernier est un enfant de Moudon. De plus, il est l'organisateur des concerts à Moudon pour St-Etienne aussi.

13. Via Jacobi pourquoi avoir choisi le côté « intellectuel » de la dénomination ?

C'est en fait le nom de St Jacques de Compostelle et les pèlerins s'attendent à trouver ce nom ... soit Via Jacobi et Moudon se trouve sur la via Jacobi 4.

14. Vous avez imprimé un dépliant sur l'Ancienne Caserne, pourquoi et quels sont les moyens utilisés pour sa diffusion ? Pour quel genre de promotion le mettez-vous en avant ? L'avez-vous déjà distribué ? Combien a-t-il couté au final ?

C'est un dépliant qui a été fait par des stagiaires en 2016. Il a été imprimé à l'interne et sert surtout pour des jeunes qui cherchent un hébergement pas cher. Il n'a pour ainsi dire rien couté...

Conclusion

Dans l'idéal il faudrait casser cette image de Moudon de pot de chambre du Canton, de Ville brouillard et mettre en avant la beauté des paysages, les animations théâtres, animations musicales, sportives, etc...

L'arrivée de Mme Nadia Atienza à l'Office du tourisme a apporté un nouveau souffle et une perspective de visibilité positive dont nous nous réjouissons de voir les retombées médiatiques et financières.

Néanmoins, nous nous interrogeons toujours sur la pertinence du fonctionnement pécuniaire.

RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION : « HONORAIRES, FRAIS DE JUSTICE, ETUDES, EXPERTISES... »

La seconde sous-commission de la COGEFIN, composée de MM. Lohner, Piguet, Goy et Mme Freymond s'est intéressée plus spécifiquement à la rubrique comptable « 3185 »

Soucieuse de voir budget et comptes de cette rubrique augmenter, elle a demandé en début d'année des extraits de comptes pour préparer des questions plus spécifiques à l'attention des Municipaux.

Force a été de constater que si augmentations il y avait, elles étaient parfaitement justifiées.

En ce qui concerne les procès, ils ne sont pas dus à l'incurie municipale, et hélas ils ont un prix qu'il n'est pas toujours possible de récupérer, même en partie.

Les études et expertises découlant de préavis, sont parfois demandées par le Canton, et il n'est pas possible d'y renoncer.

Certains honoraires sont également incompressibles comme les contrôles vétérinaires, travaux de géomètre, rapport de révision.

Quant aux mandats, il faudrait les examiner un par un et entamer une discussion sur leur utilité. Relevons par exemple qu'une dépense pour l'aide à la rédaction de l'appel d'offres pour la collecte des déchets a engendré au final un gain appréciable pour les comptes communaux.

La sous-commission en a donc conclu qu'il n'était pas nécessaire d'aller plus avant et que ce poste, même en augmentation constante, était maîtrisé.

Au terme de son rapport, c'est à l'unanimité de ses membres que la commission vous propose, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, d'approuver la conclusion suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis de la Municipalité N° 31/18,
- ouï le rapport de la COGEFIN chargée de l'étude de cet objet,
- attendu que ce préavis a été porté à l'ordre du jour de la présente séance,

approuve la gestion de la Municipalité pour l'année 2017 et lui en donne décharge.

Moudon, le 8 juin 2018

La présidente de la COGEFIN Sylvie Freymond

Membres de la COGEFIN : Mmes Sophie Demierre, Céline Guex-Ombelli, Sylvie Freymond, MM. Michel Piguet, Michel Lohner, Jakup Isufi, Fernando Perreira, Daniel Goy